

Catalogue électronique UCD Etablissement de santé/Laboratoire

Contributeurs / Auteurs

Cette recommandation est le fruit du travail réalisé par les professionnels suivants :

Laboratoires :

ABBOTT PRODUCTS
ABBVIE
AGUETTANT
BAXTER
BAYER HEALTHCARE SAS
BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE
BOUCHARA RECORDATI
BRISTOL MYERS SQUIBB
BROTHIER
CELGENE
CHIESI
DAIICHI SANKYO FRANCE
EG LABO
GLAXO SMITHKLINE
JANSSEN CILAG
LEEM
LFB BIOMEDICAMENTS
NOVARTIS PHARMA SA
NOVO NORDISK
OCTAPHARMA
PFIZER
PIERRE FABRE MEDICAMENT
ROCHE
SANOFI AVENTIS France

Dépositaires

AEXDIS
ALLOGA France
ARVATO SERVICES HEALTHCARE
CENTRE SPECIALITES
PHARMACEUTIQUES
EURODEP
MOVIANTO France SAS

Répartiteurs

ALLIANCE HEALTHCARE
CERP France
CERP ROUEN
CSRP
OCP REPARTITION
PHOENIX PHARMA

Syndicats et associations de pharmaciens hospitaliers

SNPHPU
SYNPREFH
ABCPH (Brie Champagne)
ADIPH (Association pour le
Développement de l'Internet en
Pharmacie)
ADPHSO (Midi Pyrénées)
APHCA (Champagne Ardenne)
APHNED (Nord Pas de Calais)
APHO (Ouest)
ORPHEM (Est méditerranéen)

Etablissements de santé

AGEPS (Agence Générale des
Equipements et prod de santé AP-HP)
Assistance publique hôpitaux de Marseille
Assistance publique des hôpitaux de Paris
CASH Nanterre (Centre Accueil et Soins
hospitaliers)
Centre de recherche des Cordeliers Paris
CH Argenteuil
CH Beaune (Hospices Civils de Beaune)
CH Bourges

CH Cahors
CH Compiègne
CH Dignes
CH Dunkerque
CH Riom
CH Romilly
CH Saint-Jean d'Angely
CH Meaux
CH Valenciennes
CHR Metz-Thionville
CHU Angers
CHU Besançon
CHU Dijon
CHRU Lille
CHU Nancy
CHU Nantes
CHU Poitiers
CHU Rouen
CHU Strasbourg (Hôpitaux Universitaires)
CHU Tours
GENERALE DE SANTE

Partenaires des établissements de santé

AUEE (Association des Utilisateurs
Epicure Eurydice)
CACIC
CAHPP
EDIPHARM
EURO PHARMAT
RESAH
UGAP
UNI-HA

Introduction

La parfaite maîtrise des informations produits et leur transmission fiable et sécurisée dans les systèmes d'information sont indispensables aux échanges et transactions entre tous les acteurs de la chaîne de distribution pharmaceutique.

Dans le cadre de la mission de normalisation des échanges interprofessionnels du CIP/ACL, les acteurs du circuit de distribution des médicaments et des produits de santé, laboratoires/fournisseurs-dépositaires-répartiteurs-établissements de santé, ont défini les informations utiles à l'exploitation des produits dans la chaîne de distribution pharmaceutique. Ces informations sont décrites dans la « fiche produit normalisée » (cf. document CIP/ACL « Informations générales pour le fichier produits des Hôpitaux »).

Afin de fiabiliser, sécuriser et optimiser la communication de ces informations produit, CIP/ACL ont développé le

service de diffusion « fiche produit dématérialisée ». A partir d'une seule source, les bases produits CIP/ACL, les fiches produits complétées et validées par les laboratoires/fournisseurs sont diffusées quotidiennement sous forme dématérialisée, normée et sécurisée permettant l'intégration automatique dans les systèmes d'information des partenaires.

Dans le prolongement, les laboratoires et fournisseurs ont souhaité disposer de ces informations dans un format normé, extractible des bases produits CIP-ACL et diffusable aux établissements de santé notamment dans le cadre de la réponse dématérialisée aux appels d'offres.

CIP met à disposition de ses adhérents le service « catalogue électronique UCD » décrit dans ce document.

Dans le prolongement et sur le même principe, un document concernant le catalogue électronique ACL pour les dispositifs médicaux sera prochainement proposé.

Objectif

Le catalogue électronique UCD a pour objectif de faciliter, sécuriser et automatiser l'échange d'informations produits entre les laboratoires et les établissements de santé, notamment dans le cadre de la réponse dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

En amont, les laboratoires disposent d'un outil simple et sécurisé leur permettant de compléter, valider, sélectionner, extraire et diffuser l'information sur leurs produits. Ils peuvent diffuser le catalogue électronique UCD aux acteurs impliqués dans la gestion des marchés (réponses aux appels d'offres), l'approvisionnement, la gestion et la dispensation/distribution dans les établissements hospitaliers.

En aval, les établissements de santé disposent et reçoivent des informations structurées, dans un format normé, partagées et interopérables avec les logiciels métiers.

Documents de référence : « Les cahiers CIP/ACL n°16 : Fiche produit dématérialisée CIP : guide d'utilisation pour les laboratoires.

Etapas préliminaires

Avant de pouvoir extraire leur catalogue produit au format électronique, les laboratoires doivent compléter leurs fiches produit dans les bases CIP et UCD accessibles sur le site www.cipclub.org.

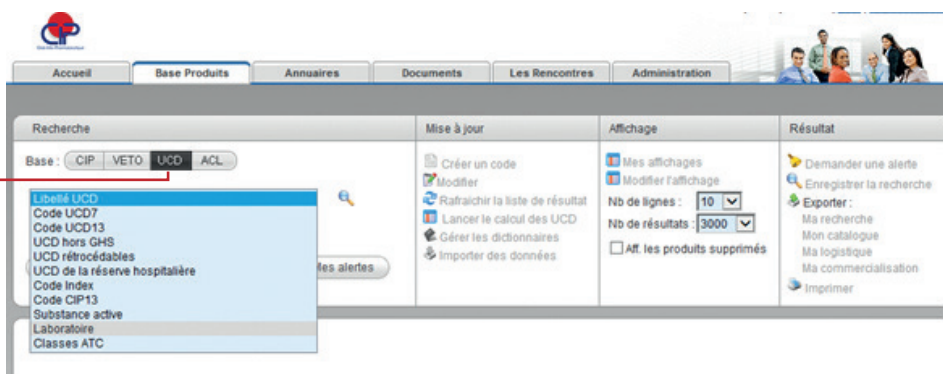
Pour compléter les données CIP, ils disposent du guide d'utilisation : cf. Les cahiers CIP/ACL n°16 consultable dans la page Document de la partie adhérent du site www.cipclub.org.

Les quelques données UCD à compléter par les laboratoires sont mentionnées sur fond bleu dans le tableau décrit dans le Chapitre : Description du format du catalogue produit.

Extraction du catalogue produit

Accès à la base UCD

Base produits UCD

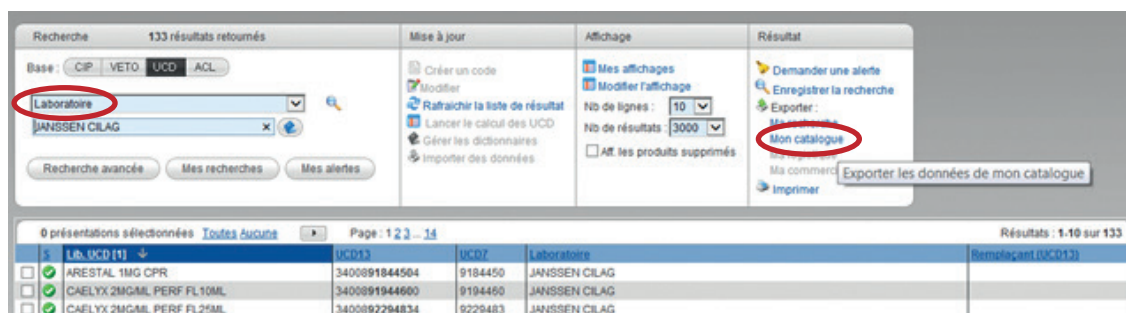


Extraction de l'ensemble du catalogue produit de son laboratoire

Faire une recherche par laboratoire.

Après l'affichage du résultat de la requête, cliquer sur « Mon catalogue » pour extraire l'intégralité du catalogue produits au format .xlsx.

Remarque : la recherche peut porter sur les produits de tous laboratoires mais l'extraction du catalogue produits ne peut se faire que pour les produits du laboratoire demandeur. Le format de fichier extrait .xlsx est prédéfini et non personnalisable avant extraction.



Le demandeur reçoit le fichier par e-mail.

A partir du fichier .xlsx réceptionné, le demandeur peut

sélectionner la liste des produits pour constituer le catalogue électronique correspondant à un appel d'offres.

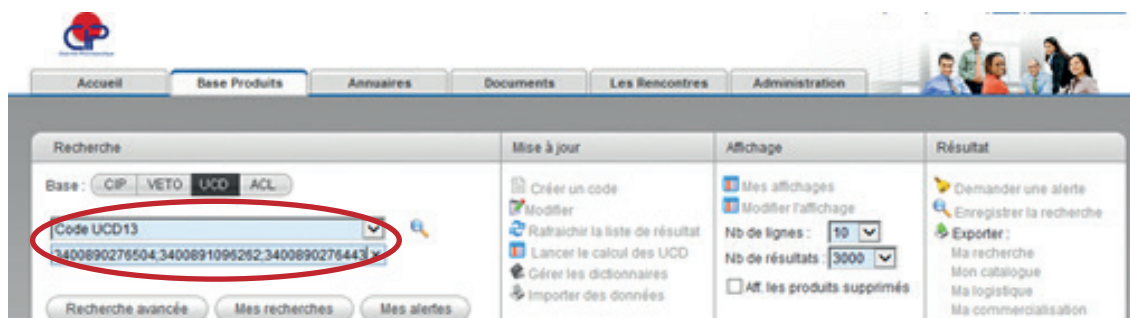
Extraction d'une sélection de produits au format du catalogue électronique

Faire une recherche par codes produit puis extraire Mon catalogue.

Pour faire une recherche par codes produit, copier une liste de codes dans une colonne d'un tableau et la coller dans

la zone de recherche par code (attention : tout caractère est pris en compte, les codes doivent être sans espaces) ou bien saisir une liste de codes produits séparés par un point-virgule dans la zone de recherche.

Exemple : recherche par codes UCD13



Description du format du catalogue produit

Le catalogue électronique UCD est extrait au format .xlsx prédéfini décrit pages 4 à 14.

Les données extraites proviennent des bases produits CIP et UCD.

Il appartient aux laboratoires de compléter et valider les fiches produit CIP et UCD sur le site www.cipclub.org.

Dans le tableau qui suit, les quelques données sur fond bleu doivent être renseignées par le laboratoire dans la fiche UCD.

Toutes les données sur fond blanc proviennent de la fiche produit CIP ou sont renseignées par le CIP, ces données n'ont pas besoin d'être ressaisies par le laboratoire dans la fiche produit UCD.

Se reporter au n°14 des Cahiers CIP/ACL pour le nommage du fichier dans le cadre de la réponse dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

CIP garantit l'unicité du libellé abrégé de chaque laboratoire.

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Données descriptives			
Société exploitante	Nom de l'exploitant, l'entreprise ou l'organisme se livrant à l'exploitation de médicaments (Cf. art R5124-2 CSP)	Les évolutions d'exploitant sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P
SIRET de la Société exploitante	Numéro SIRET de l'exploitant, l'entreprise ou l'organisme se livrant à l'exploitation de médicaments (Cf. art R5124-2 CSP)	Les évolutions d'exploitant sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P
Code UCD13	Code à 13 chiffres identifiant l'Unité Commune de Dispensation (UCD), unité dispensée au patient à l'hôpital (le comprimé, l'ampoule...), attribué par l'association CIP	Calculé à la demande du laboratoire ou à la parution au Journal Officiel du taux de remboursement ou de l'agrément aux collectivités ou à la commercialisation	P
Code CIP13	Code à 13 chiffres identifiant la présentation (CIP), correspondant au numéro d'autorisation attribué à chaque présentation d'une spécialité pharmaceutique et mentionné dans le RCP (Résumé des caractéristiques produit) des autorisations de mise sur le marché (n° AMM)		P
Nbre d'UCD dans le CIP	Nombre d'unités de dispensation regroupées dans une présentation		P
Code CIS	Code à 8 chiffres identifiant la spécialité pharmaceutique (CIS), attribué par l'ANSM	Le code CIS affiché est celui actif au moment de la consultation de la fiche produit. Les évolutions de CIS lié à un CIP sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P
Libellé spécialité	Dénomination de la spécialité pharmaceutique telle qu'elle figure dans le RCP	Le libellé spécialité précise en général, le nom de marque ou la DCI+le nom du laboratoire, le dosage en substance active et la forme pharmaceutique du médicament Exemple : ACARBOR 200 mg, comprimé pelliculé	P
Libellé 30 UCD	Dénomination courte de l'UCD, à 30 caractères maximum, structurée par l'association CIP	Le libellé 30 précise en général, le nom de marque ou la DCI+le nom du laboratoire, le dosage en substance active, la forme pharmaceutique Exemple : ACARBOR 200MG CPR Le libellé affiché est celui actif au moment de la consultation de la fiche. Les évolutions de libellé sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Voie	Voie d'administration du médicament	Exemple : parentérale	P
Complément de voie	Complément de voie d'administration	Exemple : intramusculaire	P
Forme	Forme galénique telle que précisée dans le RCP (cf. dictionnaire de la Pharmacopée européenne)	Exemple : comprimé pelliculé	P
Conditionnement primaire	Type de conditionnement primaire tel qu'il figure dans le RCP	Exemple : PLAQ TFOR pour plaquette thermoformée	P
Matériau conditionnement primaire	Matériau du conditionnement primaire tel qu'il figure dans le RCP	Exemple : PVC ALU pour PVC/Aluminium	P
Quantité dans le conditionnement primaire	Volume, contenu du conditionnement primaire pour les formes non divisées en unité de prise	Exemple : 15	P
Unité de la quantité dans le conditionnement primaire	Unité du contenu du conditionnement primaire	Exemple : ml	P
Liste des substances actives	Composition en substance(s) active(s). DCI : Dénomination Commune Internationale, homologuée par l'OMS	En l'absence de DCI, la DCF ou le nom commun est mentionné	P
Quantité de substance active par unité de prise	Quantité de substance active par unité de prise	Exemple : 500	P
Unité de la quantité de substance active	Unité de la quantité de substance active	Exemple : mg	P
Classe ATC	Code et libellé de la classe ATC «Anatomical Therapeutic Chemical classification system», classification mise à jour sous la responsabilité de l'OMS		P
Liste	Indique le cas échéant, la liste sur laquelle est inscrite la présentation : liste I, II ou stupéfiant (art L5132-1 CSP)	Exemple : liste I Les évolutions de liste sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Psychotrope	Indique si oui ou non la présentation est inscrite sur la liste des substances psychotropes publiée par arrêté au Journal Officiel (substance psychoactive pouvant, dans le cadre d'un usage détourné, faire l'objet de pharmacodépendance ou d'abus)		P
Médicament orphelin	Indique si oui ou non la présentation est inscrite au registre communautaire des médicaments orphelins (médicaments destinés au traitement de maladies rares)		P
Dopants	Substance(s) active(s) entrant dans la composition du médicament, inscrite(s) sur la liste des dopants publiée par décret au Journal Officiel		P
Dose définie journalière (DDJ cf OMS)	Dose définie journalière (DDJ) : «dose typique d'un médicament utilisé pour traiter le problème médical le plus courant pour lequel ce médicament est prescrit» (OMS)		P
Excipients à effet notoire Libellé	Excipient entrant dans la composition du médicament, inscrit sur la liste des excipients à effets notoires publiée par l'ANSM	Exemple : lactose	P
Informations réglementaires			
Type d'autorisation	Type d'autorisation	Exemples : AMM, ATU, AIP, ...	P
Date d'octroi autorisation	Date d'octroi de l'autorisation	Date d'octroi de l'AMM si le type d'autorisation est AMM	P
Date de parution Journal Officiel	Date de parution au Journal Officiel de l'autorisation	Date de parution au Journal Officiel de l'AMM si le type de l'autorisation est AMM	P
Médicament sur Prescription Initiale Hospitalière	Médicament de prescription restreinte PIH (art R5121-77 CSP) : prescription initiale réservée aux médecins exerçant dans un établissement de santé, le cas échéant spécialistes, médecins exerçant dans un établissement de transfusion sanguine ou médecins exerçant dans un centre spécialisé de soins aux toxicomanes ; renouvellement de la prescription possible en ville ; dispensation au public par les officines de ville (et/ou par les pharmacies à usage intérieur si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables)		P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Médicament sur Prescription Hospitalière	Médicament de prescription restreinte PH (art R5121-77 CSP) : prescription réservée aux médecins exerçant dans un établissement de santé, le cas échéant spécialistes, médecins exerçant dans un établissement de transfusion sanguine ou médecins exerçant dans un centre spécialisé de soins aux toxicomanes ; dispensation au public par les officines de ville (et/ou par les pharmacies à usage intérieur si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables)		P
Médicament réservé à l'hôpital	Médicament de prescription restreinte RH (art R5121-77 CSP) : prescription, dispensation et administration dans un établissement de santé		P
Précisions concernant la délivrance	Précisions complémentaires le cas échéant		P
Médicament dont la prescription est réservée à des spécialistes	Médicament de prescription restreinte PS (art R5121-77 CSP) : prescription ou prescription initiale réservée à des médecins spécialistes	Donnée prochainement gérée	P
Médicaments soumis à une surveillance particulière	Médicament de prescription restreinte SP (art R5121-77 CSP) : prescription subordonnée à la réalisation d'examens périodiques auxquels le patient doit se soumettre (la nature et la périodicité des examens étant mentionnées dans l'AMM) ; dispensation au public par les officines de ville (et/ou par les pharmacies à usage intérieur si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables)		P
Médicament dérivé du sang	Indique si oui ou non la présentation est un Médicament Dérivé du Sang fabriqué à partir du sang ou du plasma humain, soumis à traçabilité depuis sa fabrication jusqu'à l'administration au patient (art R5121-183 CSP)		P
Médicament soumis à traçabilité réglementaire	Indique si la spécialité est soumise à une traçabilité réglementaire	Renseigné OUI par défaut pour toute présentation de médicament (traçabilité au lot obligatoire dans la chaîne de distribution)	P
Taux Remb SS du CIP	Taux de prise en charge par les caisses d'assurance maladie pour les présentations remboursables dispensées à l'officine (inscrite sur la liste prévue à l'art L162-17 CSS)	Exemple : 30% Les évolutions de taux de remboursement sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Date Journal Officiel Taux Remb SS du CIP	Date de parution au Journal Officiel du taux de prise en charge (publication au Journal Officiel de l'avis relatif à la décision de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie portant fixation de la participation de l'assuré applicable à une présentation pharmaceutique inscrite sur la liste visée à l'article L. 162-17 CSP)		P
Date Début Application Taux Remb SS du CIP	Date à partir de laquelle le taux de prise en charge s'applique	Cette date est différente de la date Journal Officiel. Date précisée au Journal Officiel ou à défaut J+1 si elle n'est pas précisée dans l'avis publié au Journal Officiel	P
Date Fin Application Taux Remb SS CIP	Date de fin d'application du taux de remboursement		P
Agrément aux collectivités du CIP	Précise si oui ou non la présentation est inscrite sur la liste établie par arrêté des spécialités agréées aux collectivités. Cet agrément conditionne l'achat, la fourniture, la prise en charge et l'utilisation par les collectivités publiques des médicaments	Les évolutions d'agrément aux collectivités sont enregistrées et consultables sur le site en ouvrant l'icône Evolution	P
Date Journal Officiel Agrément aux collectivités du CIP	Date de publication au Journal Officiel sur la liste des spécialités agréées aux collectivités		P
Date Début Application Agrément aux collectivités du CIP	Date de début d'application de l'agrément aux collectivités		P
Date Fin Application Agrément aux collectivités du CIP	Date de fin d'application de l'agrément aux collectivités		P
Rétrocédable	Précise si oui ou non l'UCD est inscrite sur la liste des spécialités rétrocédables par un établissement de santé à un patient prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique		P
Date Journal Officiel Rétrocession	Date de publication au Journal Officiel de la liste des spécialités rétrocédables intégrant l'UCD		P
Date d'application Rétrocession	Date de début d'application de la rétrocession de l'UCD		P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Hors GHS	Précise si oui ou non l'UCD est inscrite sur la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale		P
Date parution Journal Officiel inscription Hors GHS	Date de publication au Journal Officiel de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation intégrant l'UCD		P
Date d'inscription Hors GHS	Date de début d'application de l'inscription sur la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation de l'UCD		P
Informations économiques			
Circuit de distribution de l'UCD	Précise le destinataire final du circuit de distribution	Exemple : officine de ville, pharmacie à usage intérieur... Les évolutions de circuit de distribution sont enregistrées et consultables en ouvrant l'icône Evolution	P
Date de commercialisation de l'UCD	Date de commercialisation communiquée par le laboratoire au CIP ou connue par le CIP		P
Date de sortie de l'hôpital de l'UCD	Date à laquelle un produit distribué à l'hôpital peut être désormais distribué en ville		P
Tarif Rétrocession HT	Prix de vente hors taxes aux établissements de santé de l'UCD dont la spécialité pharmaceutique a été publiée en application des articles L. 162-16-5 du code de la sécurité sociale		P
Date parution Journal Officiel Tarif Rétrocession HT	Date de publication au Journal Officiel du tarif de rétrocession de l'UCD		P
Date début application Tarif Rétrocession HT	Date de début d'application du tarif de rétrocession de l'UCD		P
Tarif de responsabilité HT hors GHS	Tarif de responsabilité de l'UCD en application de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale, dont la spécialité pharmaceutique est inscrite sur la liste mentionnées à l'article L. 162-22-7 du Code de la Sécurité Sociale		P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Date parution Journal Officiel Tarif de responsabilité HT hors GHS	Date de publication au Journal Officiel Tarif de responsabilité de l'UCD hors GHS		P
Date début application Tarif de responsabilité HT hors GHS	Date de début d'application Tarif de responsabilité de l'UCD hors GHS		P
Prix Tarif Hôpital HT UCD	Prix Tarif fabricant hors taxes de vente de l'UCD à l'hôpital	Donnée de diffusion restreinte : destinée aux seules PUI, accessible uniquement aux pharmaciens hospitaliers	R
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée en pourcentage		P
Informations logistiques			
UCD Longueur (mm)	Longueur de l'UCD exprimée en millimètres		P
UCD Largeur (mm)	Largeur de l'UCD exprimée en millimètres		P
UCD Hauteur (mm)	Hauteur de l'UCD exprimée en millimètres		P
UCD Poids brut (g)	Poids brut de l'UCD exprimé en grammes		P
Conditionnement unitaire	Précise si oui ou non l'UCD est dans un conditionnement unitaire		P
Niveau identification Dose unitaire	Niveau de précision de l'identification de la dose unitaire		P
Type de marquage ou symbole présent sur la dose unitaire	Type de marquage apposé sur la dose unitaire	Exemple : Code barres 39	P
Liste des AI présent dans le marquage de la dose unitaire	Liste des identifiants de donnée (Application Identifier), code et libellé, utilisés dans la syntaxe GS1-128 pour encoder les données dans le marquage apposé sur la dose unitaire	Exemple : 10 - numéro de lot	P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Présentation (CIP) Longueur (mm)	Longueur de l'unité de vente exprimée en millimètres		P
Présentation (CIP) Largeur (mm)	Largeur de l'unité de vente exprimée en millimètres		P
Présentation (CIP) Hauteur (mm)	Hauteur de l'unité de vente exprimée en millimètres		P
Présentation (CIP) Poids brut (g)	Poids brut de l'unité de vente exprimé en grammes		P
Présentation (CIP) Type de marquage	Type de marquage apposé sur le conditionnement extérieur de l'unité de vente	Exemple : Data Matrix	P
Présentation (CIP) Liste des AI non obligatoires	Liste des identifiants de donnée (Application Identifier), code et libellé, utilisés dans la syntaxe GS1-128 pour encoder les données dans le marquage apposé sur le conditionnement extérieur de l'unité de vente	Exemple : 10 - numéro de lot	P
Code Conditionnement intermédiaire : cartouche, fardelage	Code identifiant le conditionnement intermédiaire	Code de l'unité logistique cartouche ou fardelage : GTIN14, GTIN13 ou code interne	P
Conditionnement intermédiaire Quantité unité vente	Nombre de présentations contenues dans le conditionnement intermédiaire		P
Conditionnement intermédiaire Longueur (mm)	Longueur du conditionnement intermédiaire exprimé en millimètres		P
Conditionnement intermédiaire Largeur (mm)	Largeur du conditionnement intermédiaire exprimé en millimètres		P
Conditionnement intermédiaire Hauteur (mm)	Hauteur du conditionnement intermédiaire exprimé en millimètres		P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Conditionnement intermédiaire Poids brut (g)	Poids brut du conditionnement intermédiaire exprimé en grammes		P
Code Carton standard	Code identifiant le carton standard (carton contenant un nombre standard d'unités de vente identiques)	Code de l'unité logistique carton : GTIN14, GTIN13 ou code interne	P
Carton Quantité unité vente	Nombre de présentations contenues dans le carton standard		P
Carton Longueur (cm)	Longueur du carton standard exprimé en centimètres		P
Carton Largeur (cm)	Largeur du carton standard exprimé en centimètres		P
Carton Hauteur (cm)	Hauteur du carton standard exprimé en centimètres		P
Carton Poids brut (kg)	Poids brut du carton standard exprimé en kilogrammes		P
Code Palette standard	Code identifiant la palette standard (palette contenant un nombre standard d'unités de vente identiques)	Code de l'unité logistique palette : GTIN14, GTIN13 ou code interne	P
Palette Quantité unité vente	Nombre de présentations contenues dans la palette standard		P
Palette Longueur (cm)	Longueur de la palette standard exprimé en centimètres		P
Palette Largeur (cm)	Largeur de la palette standard exprimé en centimètres		P
Palette Hauteur (cm)	Hauteur de la palette standard exprimé en centimètres		P
Palette Poids brut (kg)	Poids brut de la palette standard exprimé en kilogrammes		P
Palette Nombre de carton standard	Nombre de cartons standards contenus dans la palette		P
Palette Nombre de carton par couche	Nombre de cartons standards par couche de la palette		P
Palette Gerbage	Indique si oui ou non les palettes peuvent être empilées	Renseigné à NON par défaut	P
Palette Poids maximum de gerbage	Poids maximum d'empilage		P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Autres informations	Autres informations pour la palette standard		P
Dangerosité	Type de dangerosité	Exemple : Cytotoxique	P
Précisions sur la dangerosité			P
Précautions de manipulation	Précautions de manipulation et d'utilisation	Exemple : Conserver dans son emballage d'origine	P
Précautions de stockage ou de conservation	Précautions de stockage et de conservation	Exemple : Conserver au frais (entre 8 et 15°)	P
Température de stockage minimum		Exemple : 8 pour 8°C	P
Température de stockage maximum		Exemple : 15 pour 15°C	P
Température de transport minimum		Exemple : 8 pour 8°C	P
Température de transport maximum		Exemple : 15 pour 15°C	P
Présence d'un contrôleur de température	Indique si oui ou non un contrôleur de température est intégré à la livraison	Ne peut être égal à OUI que si l'une des températures de stockage ou de transport est renseignée	P
Contrainte particulière de livraison			P
Précisions complémentaires			P
Durée de vie après fabrication		Exemple : 2	P
Unité de durée de vie après fabrication	Unité de durée de vie après fabrication	Exemple : an	P

Nom de la donnée	Définition	Précisions complémentaires /Exemples	Diffusion R restreinte aux PUI P publique
Pièces disponibles			
RCP (URL)	Adresse URL du Résumé des Caractéristiques du Produit (ensemble d'informations plus particulièrement destiné aux professionnels de santé et constituant une des annexes de la décision d'AMM)		P
Photos (URL)	Adresse URL de la photo du conditionnement extérieur, ...		P
Photos UCD (URL)	Adresse URL de la photo de l'UCD		P
Notice (URL)	Adresse URL de la Notice de la présentation (document plus particulièrement destiné au patient, contenu dans la boîte du médicament et constituant une des annexes de la décision d'AMM)		P
Autres Docs	Intitulés des autres documents disponibles sur demande		P
Tirés à part des études cliniques	Indique si oui ou non des tirés à part des études cliniques sont disponibles auprès du laboratoire		P
Tirés à part des études de tolérance	Indique si oui ou non des tirés à part des études de tolérance sont disponibles auprès du laboratoire		P
Dossier technique hôpitaux	Indique si oui ou non un dossier technique spécifique pour les hôpitaux est disponible auprès du laboratoire		P
Avis de la commission de transparence	Indique si oui ou non l'avis de la commission de transparence est disponible auprès du laboratoire		P
Rapport de pharmacologie	Indique si oui ou non un rapport de pharmacovigilance est disponible auprès du laboratoire		P
Note d'intérêt thérapeutique	Indique si oui ou non une note d'intérêt thérapeutique est disponible auprès du laboratoire		P
A demander à Nom, Prénom ou Nom du service	Identification (Nom, prénom, email, téléphone, fax) de la personne du laboratoire pouvant fournir les documents relatifs à la présentation	Données gérées dans l'Annuaire de la Distribution	P
Interlocuteur produit			
Interlocuteurs produit Nom, Prénom ou Nom du service	Identification (Nom, prénom, e-mail, téléphone, fax) de l'interlocuteur produit dans le laboratoire ou du service	Données gérées dans l'Annuaire de la Distribution	P

Résumé

Dans le cadre de la normalisation des échanges inter-professionnels, laboratoires/fournisseurs – dépositaires – répartiteurs – établissements de santé, les partenaires de la chaîne de distribution du médicament et des produits de santé ont défini les données « fiche produit » nécessaires à l'exploitation des produits dans la chaîne de distribution pharmaceutique.

CIP met à disposition des laboratoires un outil leur permettant de compléter et valider leurs fiches produits dans les bases produits CIP et UCD accessibles sur le site www.cipclub.org. Puis, à partir de cette source unique, les laboratoires peuvent extraire à tout moment leur catalogue produit UCD dans un format standard et le diffuser vers les établissements

de santé, notamment dans le cadre de la réponse dématérialisée aux appels d'offres.

La description du « catalogue électronique UCD » est l'objet de ce document.

MOTS CLÉS

Normalisation – Echange – Dématérialisation – Etablissement de santé – Laboratoire – Fournisseur – Fiche produit dématérialisée – Informations produit – Réponse dématérialisée – Catalogue produits – e-catalogue – Catalogue électronique – Base produits – CIP – UCD – Appel d'offres – Marché – Médicaments – Dispositifs médicaux – Produits de santé



Club Inter Pharmaceutique



95, rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél : 01 49 09 62 60 – Fax : 01 49 09 62 73

<http://www.cipclub.org>

<http://www.aclclub.org>